

PRIX ADER 2019 - Catégorie Jeunesse
Concours de nouvelles
Règlement

- 1 - L'Amicale des Écrivains Régionaux (ADER) organise un concours de nouvelles, catégorie **Jeunesse**, du **1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019**. Aucun thème n'est imposé. Le concours est ouvert à tous les jeunes de langue française, individuels ou en Groupes, résidant en France, scolarisés dans des classes de sixième à celles de troisième.
- 2 - Les enfants des organisateurs du concours, de leur famille, des membres du jury ne peuvent y participer.
- 3 - Chaque candidat (e) ou Groupe d'élèves ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.
- 4 - Le texte sera dactylographié et envoyé en quatre exemplaires. La nouvelle ne devra pas excéder 8 pages de format A4 soit environ 12.000 signes (définition du signe : lettre, chiffre, signe de ponctuation, symbole ou espace entre mots). Les pages seront obligatoirement numérotées et reliées par une agrafe. Dès réception un codage garantissant l'anonymat du candidat ou du Groupe sera effectué. Les textes non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs ou aux Groupes, mais détruits.
- 5 - Chaque candidat (e) ou Groupe s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente. La nouvelle ne devra pas avoir été primée dans un autre concours. Du seul fait de leur participation, les auteurs (es) et les Groupes garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne la propriété de l'œuvre présentée.
- 6 - La participation au concours est gratuite.
- 7 - La nouvelle sera adressée du **1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019**, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée de la fiche d'inscription en courrier simple au Siège de l'Amicale. Les dossiers adressés postérieurement ne seront pas retenus. Les auteurs (es) ou les Groupes qui souhaitent obtenir un accusé de réception de leur envoi devront joindre une enveloppe timbrée portant leurs nom et adresse.
- 8 - Le Jury sera composé de membres de l'ADER et des lauréats (es) des deux précédents concours de la catégorie Adulte.
- 9 - Le concours comporte deux Prix (1^{er} et 2^{ème} Prix). L'annonce des Prix sera faite lors d'un Salon du Livre, dont le lieu sera précisé ultérieurement. Les lauréats ou leurs représentants devront être présents à ce Salon pour la remise de leur Prix.
- 10 - La nouvelle qui aura obtenu le 1^{er} Prix sera publiée dans un bulletin de l'Amicale et l'auteur (e) ou le Groupe recevra un diplôme. Le (la) lauréat (e) ou le Groupe du 2^{ème} Prix recevra un diplôme. Les lauréats (es) ou le Groupe pourront également recevoir des lots en nature. Une information sera faite sur le site Internet de l'Amicale et sur sa page Facebook.
- 11 - Au cas où les textes reçus ne présenteraient pas une qualité suffisante ou ne seraient pas assez nombreux, l'Amicale se réserve la possibilité d'annuler le concours sans avoir à justifier sa décision auprès des auteurs (es) ou des Groupes qui seront avertis de cette annulation et recevront leur texte en retour. Tous les textes seront détruits après la proclamation des résultats.
- 12 - La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION "JEUNESSE"

TITRE DE LA NOUVELLE :

Nom : Prénom :

ou Groupe.....

Adresse Code postal :..... Ville :.....

Téléphone (s) : Courriel :.....

Nous reconnaissons avoir lu et accepté sans restriction le règlement du concours.

Date

Signature (s)

CODE ADER :